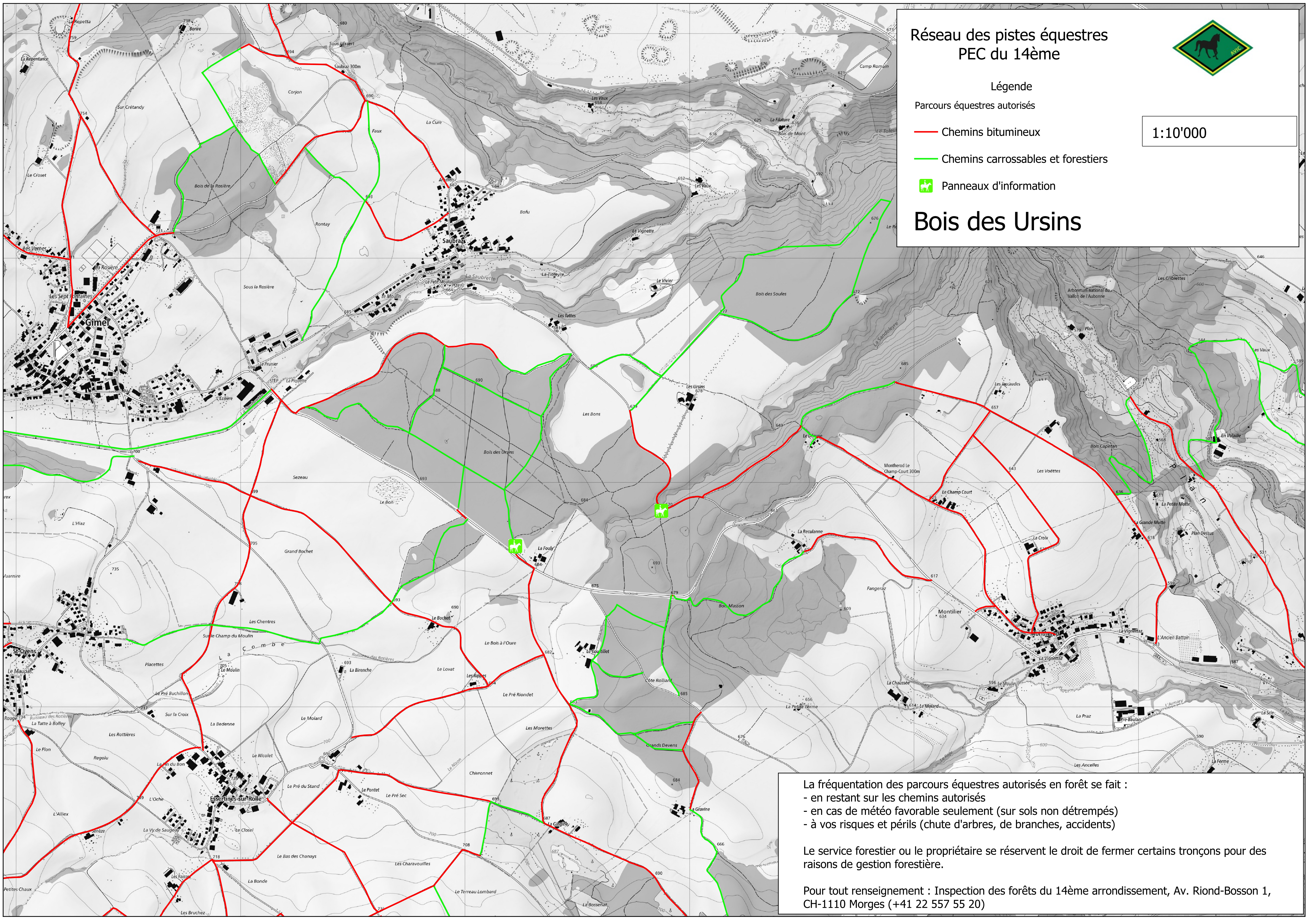




Réseau des pistes équestres
PEC du 14ème



Légende

Parcours équestres autorisés

Chemins bitumineux

Chemins carrossables et forestiers

Panneaux d'information

1:10'000

Bois des Ursins

La fréquentation des parcours équestres autorisés en forêt se fait :
- en restant sur les chemins autorisés
- en cas de météo favorable seulement (sur sols non détrempés)
- à vos risques et périls (chute d'arbres, de branches, accidents)

Le service forestier ou le propriétaire se réservent le droit de fermer certains tronçons pour des raisons de gestion forestière.

Pour tout renseignement : Inspection des forêts du 14ème arrondissement, Av. Riord-Bosson 1, CH-1110 Morges (+41 22 557 55 20)